

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC**

SÉANCE du Jeudi 15 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du huit décembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Madame Nathalie BRUNET, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHO, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Christine MARROT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE à Madame Patricia GAU

Monsieur Jean-Luc BOSCH à Madame Nathalie BRUNET

Madame Martine JULLIEN à Madame Marie-Claire KARST

Madame Marie-Pierre LAFARGE à Monsieur Serge BILLIERES

Absents excusés : Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Zeineb LOUNICI, Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BRUNET

Délibération 2022-79

Objet : Convention avec l'Association SophroReflexo&Co portant sur la promotion et la réalisation d'actions de prévention du vieillissement en faveur des Seniors de la Ville de Pessac

Madame Nathalie BRUNET, Conseillère municipale déléguée aux Seniors et au lien intergénérationnel, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Le CCAS de par sa mission de prévention de la Santé, veut permettre aux seniors de la Ville de s'assurer les clés d'un vieillissement réussi et de faire évoluer ses comportements pour être acteur de sa santé. Ainsi, il s'est engagé dans un programme de prévention, du vieillissement et fait appel à un certain nombre de partenaires pour diversifier l'offre et déployer son programme spécifique « Bien vivre à Pessac ».

Dans ce cadre, le CCAS de Pessac a engagé, en 2019, un travail partenarial avec l'Association SophroReflexo&Co (auparavant Sophro Reflexo 33) momentanément interrompu par la crise sanitaire. Celle-ci est soutenue financièrement par la CARSAT et le Département via la Conférence des Financeurs pour développer et organiser la tenue d'actions de prévention destinées à favoriser un vieillissement réussi en maintenant le capital santé et en développant le lien social des seniors.

Dans ce cadre, des ateliers de relaxation à destination des seniors seront proposés sur la Ville de Pessac durant l'année 2023.

Afin de finaliser cet engagement, le CCAS de Pessac et l'association SophroReflexo&Co souhaitent signer une convention partenariale rappelant les engagements de chacun et permettant l'échange de données en respectant la RGPD.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la convention

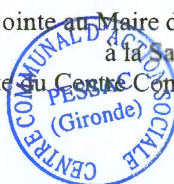
- D'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention de partenariat entre le CCAS et l'association SophroReflexo&Co

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la Santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU